



INTERDICTION ENTREE SUPERMARCHE

Par **STRIKE**, le **02/01/2013** à **13:45**

[fluo]bonjour[/fluo] Je viens d'avoir une altercation dans le magasin Intermarché: J'ai posé une question à une employée concernant les arrivages des marchandises car il manquait ce que je recherchais. Elle avait l'air de vérifier les dits arrivages ayant une liste dans les mains et portant un uniforme Intermarché. Elle m'a répondu "vertement" que ce n'était pas son travail (elle préparait les commandes clients)et de m'adresser à quelqu'un d'autre car j'aurais dû voir qu'elle n'avait pas le même uniforme!!! Je me suis donc excusée de ne pas m'être adressée à la bonne personne ce à quoi elle m'a répondu que, à l'avenir, je devrais faire attention à ce que je dis!!. Le ton a monté. A la caisse un agent de sécurité m'attendait et m'a fait la leçon en me disant que tout était sur la vidéo! Ma question: peut on m'interdire l'accès à Intermarché? Puis je demander à voir la vidéo? je suis très curieuse: y a t'il des vidéos avec sons à tous les rayons?? Je crois, mais n'en suis pas sure qu'il existe un contrat entre professionnels de vente et consommateurs??.. et qu'ils doivent le respecter??..[fluo] merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **02/01/2013** à **13:49**

bonjour

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles (relire la charte du forum)

Par **STRIKE**, le **02/01/2013** à **14:48**

BONJOUR

Quelle littérature!!même quand on écrit "envers" avec un "t" !!Quand on ne sait pas... il faut bien se faire mousser...

MERCI pour vos précieuses informations!